

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Christian Charron	Maire	92 539	17 546	25 077	
Héloïse Bélanger	Conseiller	43 253	17 546		
Armando Melo	Conseiller	39 858	17 546		
Johane Michaud	Conseiller	40 176	17 546		
Michel Milette	Conseiller	42 970	16 687	3 462	
Barbara Morin	Conseiller	40 176	17 546		
Mylène Morissette	Conseiller	43 253	17 546		
Jacynthe Prince	Conseiller	41 396	17 546		
Luc Vézina	Conseiller	40 176	17 546	315	

Note

En 2022, un montant de 25 259 \$ a été versé en allocation de départ et de transition.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).